Association Musicale Carrougienne. A.M.C.

J J ECOLE

DE

MUSIQUE 1 1

Accordéon – Batterie/Cajon — Guitare acoustique/électrique - MAO
Piano – Claviers – Solfège – Eveil MusicalSaxophone – Trompette- Clarinette – Flûte traversière
Chant (variété française et internationale- pop- technique vocale)
Formation musicale- Formation en orchestre

Président : M LECONTE Pascal : 🕾 école de musique Effectif 2016/2017 : 56 élèves. Cinq professeurs.

Trésorière: Mme DUIS M.: 🕾 02.33.27.24.98. 17, Voie à la Dame - 61320 CARROUGES. monique.duis@orange.fr

Ecole de Musique : 2 02.33.29.12.57 e-mail : ecolemusique.amc@gmail.com

www.carrouges.fr (site officiel mairie de carrouges): associations \rightarrow activités extra-scolaires \rightarrow école de musique

SIRET 49165430700017 Code APE 8559B N° déclaration préfectorale : 0611007380

Règlement intérieur de l'Ecole de Musique NOTE A TOUS LES ELEVES * * Année 2017/2018

EQUIPE ENSEIGNANTE: 5 professeurs

- ♦ Monsieur Pascal Leconte / tel 06.81.36.16.31 : accordéon claviers piano formation musicale solfège – formation en orchestre.
- Monsieur Joyce Letertre / tel 06.74.73.13.88 : guitare acoustique, électrique solfège/tablatures et Musique Assistée par Ordinateurs (MAO).
- Monsieur Matthieu Tison / tel 06.82.64.33.22 : batterie, cajon
- Monsieur Jean-Yves Botoyiye/ tel 06.89.53.44.49 : saxophone, trompette, clarinette, flûte traversière.
- ♦ Monsieur Arnaud Batonnier tel/ 06.24.20.29.39 chant en leçons personnalisées, adaptées à votre univers musical. Chanson française, pop, variétés internationales.

ADMINISTRATION

- Mme Monique Duis / tel 06.02.30.64.25 et 02.33.27.24.98 ou monique.duis@orange.fr
pour tous renseignements administratifs : adhésion, tarifs CDC et hors CDC, fiches d'inscriptions, règlements, réductions avec : timbres de culture, tickets loisirs caf et msa, chèques-vacances,

TARIFS DES COURS

M. Pascal Leconte

44 €/mois pour les cours de 30 mn/semaine (cours individuels)

52 €/mois pour les cours de 45 mn/semaine (cours individuels)

(sera en congés 3 semaines dans l'année scolaire inclus dans les cours)

Répétitions groupe adultes, formation en orchestre : 20 € par mois par personne (tous les quinze jours de 20h30 à 22h). Les personnes inscrites s'engagent à venir régulièrement aux répétitions en groupe, le tarif sera dû même en cas d'absence.

M. Joyce Letertre

44 €/mois pour les cours de 30 mn/semaine (cours individuels)

51 €/mois pour les cours de 45 mn/semaine (cours individuels)

Pas de cours pendant les vacances scolaires

M. Matthieu Tison

44 €/mois pour les cours de 30 mn/semaine (cours individuels)

Monsieur Jean-Yves Botoyiye

44€/mois pour les cours de 30mn/semaine (cours individuels)

Monsieur Arnaud Batonnier

120 € le trimestre pour 10 cours/trimestre, soit 30 cours dans l'année (cours individuels) Pas de cours pendant les vacances scolaires

Pour les élèves jusqu'à 25 ans domiciliés :

⇔ dans les communes membres de la CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien : (Magny le Désert, Carrouges, Joué du Bois, Beauvain, St Sauveur de Carrouges, Ste Marguerite de Carrouges, St Martin des Landes, St Patrice du Désert, St Martin l'Aiguillon, La Lande de Goult, La Motte Fouquet, Rouperroux, St Ouen le Brisoult, Méhoudin, Ménil-Scelleur, Chahains, Ste Marie la Robert, La Chaux, le Champ de la Pierre) ⇔ dans une commune CUA reversant l'attribution de compensation de transfert de charges : (Ciral, St Ellier les Bois, St Didier sous Ecouves, Longuenoë)

dans une commune hors CDC attribuant une subvention équivalente

Déduire 4 € par mois sur les tarifs des cours sus- indiqués

Les cours de l'année 2017/2018 sont à régler dès la rentrée.

ADHESION A L'AME

Le droit d'adhésion est maintenu à <u>8 € par famille</u>. Joindre le chèque à l'ordre de *amc* avec la fiche d'inscription (ne pas cumuler avec les cours).

LES AIDES AUX FAMILLES

Nouvelle aide 2017/2018

Le concours financier de la CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien ainsi que des communes qui nous attribuent une subvention nous permet de faire profiter les élèves de ces territoires d'une réduction annuelle de 40 € jusqu'à 25 ans, soit 4 € par mois. Cette somme sera déduite des cours pour les élèves domiciliés dans ces communes.

TIMBRE DE CULTURE: Aide aux élèves de 11 à 25 ans. (dépliant explicatif joint)

. L'école de Musique est « **Point de Vente** » pour tous les partenaires même si vous n'êtes pas élève musique. Fournir une photo d'identité ou photo d'école récente (photocopie couleur ou photo scannée acceptée)

<u>Aide</u>: Un timbre **ATELIER ARTISTIQUE** vous fait bénéficier soit d'une réduction de 6 € sur vos cours soit du carnet timbres de culture valeur 6 €. Le timbre **DUO** du carnet vous permet de faire profiter un autre élève du même montant quel que soit son âge et l'activité choisie. Il suffit de donner le timbre DUO à un élève qui ne bénéfice pas du Timbré de Culture réservé aux 11/25 ans (ex : un frère ou sœur de moins de 11 ans ou un élève de plus de 25 ans). Un timbre **MUSIQUE** ou **SPECTACLE** vous fait bénéficier d'une réduction de 4 € sur les concerts AMC ou 5 € sur autres concerts. Un timbre « magasins de musique » vous fait également bénéficier de réductions sur les **achats d'instruments de musique et accessoires.**

Tous les jeunes de 11 à 25 ans peuvent bien entendu acheter un carnet Timbré de Culture à l'école de musique <u>même s'ils ne pratiquent pas la musique</u>, pour bénéficier des autres réductions : cinéma, librairies, spectacles, concerts, bowling, Alençéa, patinoire, karting (Pays d'Alençon).

LES BONS LOISIRS OU BONS TEMPS LIBRE

Les parents sont invités à en faire la demande auprès des caisses CAF ou MSA (accordés suivant les revenus). Ils seront soit déduits des cours, soit remis à la famille pour remboursement direct.

LES CHEQUES VACANCES

L'*AMC* est affiliée à l'agence nationale des chèques vacances (ANCV). Vous renseigner auprès de vos employeurs pour l'achat des chèques- vacances.

<u>LES AIDES DES COMITES D'ENTREPRISES</u>: Vous renseigner auprès de vos employeurs. Nous vous fournissons une facture acquittée pour les cours de l'année à présenter à votre CE ou cnas ou fasdo

A noter: A compter de cette rentrée, le Conseil Régional a supprimé les @toos « pratique artistique » qui faisaient bénéficier les élèves de 15 à 25 ans d'une réduction de 30 € sur leurs cours. Nous sommes donc désolés de ne plus pouvoir vous proposer cette aide. Seul l'atout « dispositif local Atouts Normandie » valeur 5 € est maintenu.

CONDITIONS DE PAIEMENTS

Dès la rentrée de septembre, vous remettrez à la trésorière <u>tous les chèques</u> correspondants aux cours <u>de septembre 2017 à juin 2018 à l'ordre de *@MC* école de musique</u>. Vous pouvez payer par échéances mensuelles ou trimestrielles mais toujours en remettant tous les chèques dès la rentrée

- soit 10 chèques du montant mensuel
- ou 1 chèque pour 4 mois (sept à dec) et 2 chèques pour 3 mois (janv à mars) et (avril à juin)

Les chèques seront émis à l'ordre de « *a.M.C* » (Association Musicale Carrougienne) et encaissés le 25 de chaque mois (ou le 25 septembre – 25 Janvier et 25 avril pour les règlements trimestriels)

Tout autre fractionnement de paiement sera refusé en raison d'un engagement au trimestre scolaire.

Les élèves <u>doivent payer les cours pour l'année entière et s'engager par trimestre</u> : en cas de démission, tout trimestre commencé sera dû. (Par exemple, si votre enfant abandonne courant janvier, les cours seront encaissés jusqu'au 31 mars). Les chèques restants vous seront bien entendu restitués au-delà du trimestre qui suit la démission.

Important : Si vous avez des enfants avec plusieurs professeurs, ne pas cumuler les cours sur un même chèque, ceci facilite <u>la gestion par classe</u>. Par contre, si vous avez plusieurs enfants avec le même professeur, vous pouvez cumuler leurs cours sur un seul chèque.

Les cours que les élèves manquent ne seront en aucun cas ni rattrapés ni déduits des règlements.

Les jours fériés ne sont pas récupérés.

Par contre, si un professeur est contraint de s'absenter, il rattrapera les cours. Afin d'éviter tout quiproquo, des retards dans les règlements, des oublis, des rappels, les parents ou élèves majeurs s'engageront à respecter ces conditions de paiements en signant l'acceptation de ces conditions dès l'inscription.

Jours/horaires:

- Accordéon clavier piano solfège avec M. Pascal LECONTE : mercredi et jeudi jusqu'à 20h
- Guitare acoustique et électrique avec M. Joyce LETERTRE : mardi et mercredi jusqu'à 20h et samedi matin.
- Batterie avec M. Matthieu TISON: lundi de 16h à 20h et mercredi matin.
- Saxophone- trompette- clarinette- flûte traversière avec M.Jean-Yves BOTOYIYE : lundi soir
- Chant avec M. Arnaud BATONNIER: jeudi jusqu'à 20h
- Répétitions adultes- formation en orchestre : un mercredi sur deux de 20h30 à 22h avec M. Leconte

INFORMATIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

La commune de Carrouges met les locaux gratuitement à disposition de l'école (4 classes)

Site www.carrouges.fr site de la Mairie de Carrouges « vie quotidienne, activités extrascolaires ».

Nous affichons sur le panneau d'affichage extérieur réservé à l'*ame* (petite vitrine d'angle du bâtiment de la bibliothèque municipale de Carrouges) informations, annonces concerts, coupures de presse...........

STAGES FORMATION ORCHESTRE

25-26-27 octobre 2017: vacances de Toussaint à la salle de Ciral (tarif 76 € par élève) tous instruments. Première semaine juillet 2018 (jours à définir)

Une date à noter

CONCERT vendredi 27 octobre 2017 20h30 à la salle de CIRAL

Les professeurs et la trésorière se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires par téléphone ou rendez-vous avec les enseignants en <u>dehors des cours</u>.

Pour le bureau et les enseignants

La Trésorière, Monique DUIS

Le Président, Pascal LECONTE

Fiche d'inscription jointe à compléter page suivante

Ecole de Musique de Carrouges. AMC

FICHE D'INSCRIPTION 2017/2018 (à remettre dès la rentrée)

Madame – Monsieur : père- mère- tuteur.
Adhère à l' <i>aℳ</i> pour l'année 2017/2018. <u>Joindre un chèque de 8 €</u> pour valider l'inscription.
Pour les élèves de 11 à 25 ans : joindre une photo d'identité récente ou photo d'école ou photo d'identité photocopiée ou scannée pour bénéficier du carnet « Timbré de Culture »
Inscrit – Ré-inscrit – notre fils – notre fille : nom –prénom
ou je m'inscris – ou me ré-inscris aux cours adultes à l'école de Musique de Carrouges pour l'année 2017/2018
En cours de : (instrument)
Avec (nom du professeur) M
Classe ou niveau scolaire (à la rentrée septembre 2017)
ou apprentissage – formation – profession :
Date de Naissance :
Adresse : rue ou lieu-dit :
Code postal :
Téléphone :
e-mail :(très lisible pour vous communiquer toutes les informations en cours d'année.)
Niveau Musique ou N ème année :
Instrument pratiqué : Durée des cours ☐ 30 mn ☐ 45 mn
Possibilité de régler par échéances trimestrielles ou mensuelles par chèques établis <u>dès l'inscription</u> à l'ordre de l'école de musique de Carrouges \mathcal{AMC} . TARIFS JOINTS (voir élèves de la CDC ou hors CDC) Les méthodes, cahiers, partitions sont à régler en plus au fur et à mesure des besoins.
Total des cours à payer : €
Je m'engage à remettre <u>dès la rentrée de septembre</u> l'ensemble des chèques correspondants aux cours de l'année. En cas de démission, je m'engage à payer les cours du trimestre commencé (les chèques restants au-delà du trimestre me seront restitués). J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique et des conditions de paiements et déclare les accepter
Fait à Le
Comment avez-vous connu l'école de musique : (par un autre élève, un concert, un professeur, notre enseigne, annonces journaux, pubs dans les commerces, sur le site de la mairie Merci de renseigner cette question pour nos relevés de fréquentation.